



o de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2017, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Madame Danielle C. Meunier, présidente et conseillère de McMasterville
Monsieur Jean-Yves Labadie, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Normand Dieumegarde, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean Rioux, conseiller, substitut de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Éric Quirion, conseiller de Sainte-Madeleine
Madame Clarisse Viens, conseillère d'Otterburn Park

Étaient absents :

Madame Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Magalie Joncas, conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Madame Marilyn Nadeau, mairesse de Saint-Jean-Baptiste

Étaient également présents :

Monsieur Martin Dulac, conseiller, 3^e substitut de McMasterville
Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2018
7. Triennal 2018-2020
8. Prix de l'eau pour l'année 2018
9. Octroi de contrat — services professionnels pour la certification des rapports financiers 2017 et 2018
10. Consommation d'eau pour le mois d'août 2017
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 42 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

17-09-037

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

17-09-038

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Rioux
APPUYÉ PAR Madame Clarisse Viens

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est présentée à ce point.

17-09-039

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Éric Quirion

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 17-07, du chèque numéro 19337 au chèque numéro 19373 du déboursé numéro 201700628 au déboursé numéro 201700685 pour un montant total de 243 131,66 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

17-09-040

POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2018 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 061 272 \$, des dépenses d'immobilisations de 1 827 028 \$, pour des dépenses totales de 4 888 300 \$ et une consommation totale estimée de 11 701 000 mètres cubes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

17-09-041 POINT 7. TRIENNAL 2018-2020

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2018-2020 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Rioux

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2018-2020 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2018 de 40 000 \$, et de zéro dollar pour 2019 et 2020.

ADOPTÉE

17-09-042 POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,600 \$ par mètres cubes, à partir du 1^{er} janvier 2017 par la résolution numéro 16-09-064;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Quirion
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Rioux

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,604 \$ par mètre cube, à compter du 1^{er} janvier 2018.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

17-09-043 POINT 9. OCTROI DE CONTRAT — SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CERTIFICATION DES RAPPORTS FINANCIERS 2017 ET 2018

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2016-01 pour des services professionnels pour la certification des états financiers pour les années 2016, 2017 et 2018, auprès de cinq (5) firmes comptables;

ATTENDU la résolution numéro 17-05-026 abrogeant le contrat 2016-01;

ATTENDU QUE le deuxième soumissionnaire, MBBA S.E.N.C.R.L. nous a confirmé qu'il maintient sa soumission pour les deux années restantes du contrat 2016-01, soit les années 2017 et 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Madame Clarisse Viens



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

QUE ce conseil approuve l'offre de services professionnels de la firme MBBA S.E.N.C.R.L. pour les années 2017 et 2018, d'une somme de 19 775,70 \$ incluant les taxes, pour les services professionnels pour la certification des rapports financiers 2017 et 2018.

ADOPTÉE

POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour le mois d'août 2017 sont joints au présent point.

POINT 11. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

17-09-044

POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Dieumegarde
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Yves Labadie

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 52 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Danielle C. Meunier
présidente